

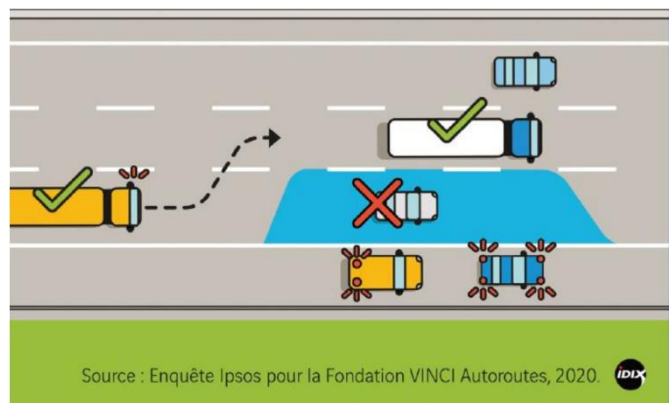
## Sécurité des patrouilleurs : installation sur l'A11 de panneaux pédagogiques « corridor de sécurité »

Depuis le début de l'année 2020, 25 véhicules d'intervention ont été percutés sur le réseau VINCI Autoroutes (et 48 sur l'ensemble de réseau autoroutier concédé). Selon l'étude de la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable sur la sécurité des personnels intervenant sur l'autoroute : plus de 7 conducteurs sur 10 admettent ne pas respecter systématiquement la règle du « corridor de sécurité ». Cette règle est inscrite dans le code de la route depuis 2018 qui impose aux conducteurs de se déporter sur la gauche à l'approche d'un véhicule stationné sur la voie de droite ou sur la bande d'arrêt d'urgence. C'est pourquoi, en amont des grands week-ends de départs en vacances, VINCI Autoroutes expérimente le déploiement de panneaux à vocation pédagogique à quatre endroits de son réseau. Le 30 juin 2020, trois panneaux de signalisation sur la règle du corridor de sécurité ont été installés sur l'autoroute A11, quelques kilomètres après la barrière de péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines en direction de la province.

### Qu'est-ce que le corridor de sécurité ?

**Instauré par le décret du 17 septembre 2018** (publié au JO le 18 septembre 2018) : le corridor de sécurité consiste en une barrière virtuelle que tout conducteur doit respecter dès l'approche de personnels intervenant sur le bord d'une route, voie rapide **ou autoroute**.

**Concrètement**, lorsqu'un véhicule équipé des feux spéciaux, ou tout autre véhicule dont le conducteur fait usage de ses feux de détresse, est immobilisé ou circule à faible allure sur un accotement ou une bande d'arrêt d'urgence, tout conducteur circulant sur le bord droit de la chaussée **doit à son approche réduire sa vitesse** conformément à l'article R. 413-17 et **changer de voie de circulation après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger**. Si le changement de voie n'est pas réalisable, le conducteur doit s'éloigner le plus possible du véhicule en demeurant dans sa voie. **Le non-respect de ce corridor est sanctionné par une contravention de la 4<sup>e</sup> classe, qui entraîne une amende forfaitaire de 135 € et éventuellement une perte de points.**



## Une signalisation déployée pour préserver la sécurité du personnel autoroutier.



Cet été, de nouveaux panneaux « corridor de sécurité » sont expérimentés sur le réseau VINCI Autoroutes pour promouvoir auprès des 4 millions d'automobilistes qui empruntent en moyenne chaque jour les autoroutes du réseau les jours de grands départs en vacances. Ce dispositif expérimental est déployé depuis le 30 juin 2020 sur l'autoroute A11, après la barrière de péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines en direction de la province, mais aussi sur l'A10 dans le secteur de Bordeaux et sur les autoroutes A7 et A8 dans le secteur de Marseille.

Cette nouvelle signalisation, composée de 3 panneaux espacés de 300 mètres, constitue un ensemble indissociable (taille = 3,5 m x 3 m) et décrit les trois étapes nécessaires au bon respect de la règle du corridor de sécurité :

- **Etape 1** : je ralentis ;
- **Etape 2** : je m'éloigne ;
- **Etape 3** : je change de voie si possible.



En 2019, 146 véhicules d'intervention ont été percutés sur l'ensemble du réseau autoroutier concédé dont 47 sur le seul réseau VINCI Autoroutes, faisant 19 blessés. En 2020, déjà 48 véhicules ont été heurtés sur l'ensemble du réseau autoroutier concédé et un agent de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest a perdu la vie après que son fourgon a été heurté par un poids lourd au cours d'une intervention.

**VINCI Autoroutes invite tous les conducteurs à respecter le corridor de sécurité qui permettra de sauver des vies.**

Pour en savoir plus : <https://corporate.vinci-autoroutes.com/fr/securete-personnel-routier-autoroutier>

### Un dispositif pour informer les clients en temps réel :

- **Radio VINCI Autoroutes (107.7)**
- **Le 3605**, le service client 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel)
- **L'Application Ulys** : trafic en temps réel
- **Le site internet [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)**
- **Les comptes Twitter** : @VINCIAutoroutes ; @A7Trafic ; @MarseilleTrafic ; @A8Trafic ; @A9Trafic ; @A10Trafic ; @BordeauxTrafic ; @A11Trafic ; @A46Trafic ; @A63Trafic ; @A87Trafic ; @TunnelToulon ; @duplexa86 ; @ToulousePeriph.

### CONTACTS PRESSE :

Géraldine POIRAUULT-GAUVIN : 06.29.49.98.46 – [geraldine.poiraultgauvin@vinci-autoroutes.com](mailto:geraldine.poiraultgauvin@vinci-autoroutes.com)  
 Karine FICAT : 06.09.44.65.37 – [karine.ficat@vinci-autoroutes.com](mailto:karine.ficat@vinci-autoroutes.com)

### A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur le réseau de ses six sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota, Arcour, Arcos et Duplex A86. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé.



*Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes – 187 aires de services – 266 aires de repos – 320 gares de péage. Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com), [facebook.com/VINCIAutoroutes](https://facebook.com/VINCIAutoroutes), Twitter @VINCIAutoroutes, [www.fondation.vinci-autoroutes.com](http://www.fondation.vinci-autoroutes.com), ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel).*